

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 384-3**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 12 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement amendant le règlement numéro 384, lequel décrète la réalisation de travaux de réfection de deux régulateurs et d'une conduite de débordement, afin de retirer les travaux sur l'un des régulateurs et d'abaisser l'emprunt autorisé.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 mai 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 25^e jour du mois de mai 2026.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat